Rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2000

2000/2231(INI) - 05/07/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Thierry CORNILLET (PPE-DE, F) par 246 voix pour, 141 contre et 50 abstentions, avec quelques amendements. Pour rappel, le rapport plaide pour la mise sur pied d'un groupe de travail permanent chargé de surveiller la situation dans le domaine des droits de l'homme au sein de l'Union. Outre, les recommandations approuvées en commission au fond (se reporter au résumé précédent), la plénière a adopté une série d'amendements demandant notamment: - l'ajout d'une modifications à la Convention de Vienne du 18 avril 1961 relative aux relations diplomatiques, prévoyant la levée de l'immunité diplomatique en cas de violation des droits de l'homme pour les actes accomplis touchant à la vie privée des diplomates; - la mise en oeuvre d'une journée européenne de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne, et la distribution à tous les enfants du texte de la Charte; - la signature et la ratification par tous les pays de l'Union de la Charte sociale européenne révisée du 3 mai 1996; Enfin, le Parlement demande que soit interdite toute forme de surveillance électronique exploratrice ou générale à grande échelle.